

MAIRIE D'ARMENTIÈRES-EN-BRIE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2021 - N° 11

L'an deux mil vingt et un, le 1^{er} septembre à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur CARRÉ Vincent, Maire.

Étaient présents :

Mesdames BORAWSKI Geneviève, CORDEY Lydie, MIESZKALSKI Déborah, ROSSI Nicole ;

Messieurs BEAUMEL Adrien, CARRÉ Vincent, GALLARDO José, GIRODIER Sylvian, NUBUL Antoine, RANDON Benoît, WECKER Paul.

Pouvoirs : M. GRESSIER Alain à M. CARRÉ Vincent

Mme EGRET Hélène à Mme BORAWSKI Geneviève

Mme LENFANT Laurence à Mme BORAWSKI Geneviève

Mme GERMAIN Catherine à M. WECKER Paul

Secrétaire de séance : Madame BORAWSKI Geneviève

Assistait à la réunion : Madame Stéphanie LEBLACHER, Secrétaire de Mairie

ORDRE DU JOUR :

- Adhésion de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq au Syndicat mixte COVALTRI 77
- Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes de Dampmart, Claye Souilly, Annet-sur-Marne, Charmentray, Compans, Gesvres le Chapitre, Gressy, Ivorny, Mauregard, Le Mesnil-Amelot, Montgé-en-Goële, Moussy-le-Neuf, Oissery, Précý sur Marne, Villevaudé et Vinantes
- Convention de financement pour l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires
- Tarifs concernant la location de la salle polyvalente
- Création du poste d'Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe
- Renouvellement des contrats de télésurveillance + nouveau contrat concernant l'école maternelle
- Décision modificative
- Élection d'un suppléant pour la CCPO
- Élection d'un correspondant défense
- Modification et nomination des vice-présidents des commissions (possibilité aux conseillers de modifier leur choix)
- Convention avec "Chats Bohèmes"

- Questions diverses

Monsieur le Maire salue l'Assemblée, remercie les Conseillers présents à cette réunion et précise qu'aucune remarque n'a été adressée sur le compte-rendu de la dernière réunion de Conseil Municipal. Il invite les conseillers à en formuler s'ils le souhaitent et en l'absence de remarque propose au Conseil d'adopter le compte-rendu de la réunion du 24 juin 2021. Le compte-rendu n° 10 est adopté à l'unanimité des membres présents. Il invite ceux-ci à apposer leur signature au bas du registre, cet acte valant adoption pour l'intégralité de son contenu.

Signatures faites au registre, Monsieur le Maire propose de nommer Madame BORAWSKI Geneviève secrétaire de séance et invite le Conseil municipal à passer immédiatement à l'ordre du jour.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 4 pouvoirs

ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OURCQ AU SYNDICAT MIXTE COVALTRI 77

Monsieur le Maire expose que la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq, par délibération en date du 19 mars 2021, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat COVALTRI 77 la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés à compter du 1^{er} janvier 2022. Par la même délibération, la Communauté de communes a décidé de son retrait du SMITOM du Nord Seine-et-Marne dont le Syndicat mixte COVALTRI 77 est membre, Lors de son assemblée du 4 mai 2021, le Comité Syndical de COVALTRI 77 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq. Conformément aux dispositions visées à l'article L 5214-27 du Code général des collectivités territoriales, il appartient aux Conseils municipaux des communes membres de la Communauté de communes de donner leur accord à cette adhésion.

Le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'APPROUVER le retrait de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq du SMITOM du Nord Seine-et-Marne ;
- D'APPROUVER l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq au Syndicat mixte COVALTRI 77.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 4 pouvoirs

MODIFICATION DU PERIMETRE DU SDESM PAR ADHESION DES COMMUNES DE DAMPMART, CLAYE SOUILLY, ANNET-SUR-MARNE, CHARMENTRAY, COMPANS, GESVRES LE CHAPITRE, GRESSY, IVERNY, MAUREGARD, LE MESNIL-AMELOT, MONTGE EN GOELE, MOUSSY-LE-NEUF, OISSERY, PRECY-SUR-MARNE, VILLEVAUDE ET VINANTES

Les Communes de Dampmart, Claye Souilly, Annet-sur-Marne, Charmentray, Compans, Gesvres le Chapitre, Gressy, Iverny, Mauregard, Le Mesnil-Amelot, Montgé en Goële, Moussy-le-Neuf, Oissery, Précý sur Marne, Villevaudé et Vinantes sollicitent leur adhésion au SDESM.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE l'adhésion de ces communes au SDESM.

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 4 pouvoirs

CONVENTION DE FINANCEMENT POUR L'APPEL A PROJETS POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'un dossier concernant l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires a été déposé et accepté et qu'il convient de signer la convention de financement.

Cet appel à projets permet à la Collectivité, qui s'engage à acquérir des équipements numériques ainsi que des services et ressources numériques associés, de pouvoir bénéficier d'une subvention versée par le recteur de la région académique.

Il s'agit de doter les 2 classes de l'école de la rue des Vignettes d'un vidéoprojecteur interactif, d'un visualiseur numérique, d'un PC portable, et de logiciels et la classe élémentaire de l'école de la rue de Tancrou d'un écran numérique mobile, d'un PC portable, et de logiciels.

Le montant des contributions financières prévisionnelles des parties :

Coût total collectivité (TTC) pour l'ensemble du projet : **12 000,00 €**

⇒ dont subvention de l'État demandée : **8 100,00 €**

Coût total collectivité (TTC) sur **le volet équipement** : **10 500,00 €**

⇒ dont subvention de l'État demandée : **7 350,00 €**

Soit un taux de subventionnement sur ce volet de : 70%

Coût total collectivité (TTC) sur **le volet services et ressources numériques** : **1 500,00 €**

⇒ dont subvention de l'État demandée : **750,00 €**

Soit un taux de subventionnement sur ce volet de : 50%

Le Conseil, après lecture de cette convention de financement et à l'unanimité des membres présents, AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 4 pouvoirs

TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE ET MAISON DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs de la Salle Polyvalente n'ont pas évolué depuis 2011. Or, depuis cette date, l'inflation a progressé de 9,4 % et la commune a investi 327 000 € dans cette même salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide de fixer ainsi qu'il suit et ce à compter du 1^{er} janvier 2022 les tarifs de location pour la salle polyvalente. Ceux concernant la maison des associations restent inchangés.

➤ **Salle polyvalente** :

- Habitants de la commune « tarif été » (du 16 mars au 14 octobre) pour le week-end
440 €

(option + 50€ en cas de nécessité de chauffage)

- Habitants de la commune « tarif hiver » (du 15 octobre au 15 mars) pour le week-end
550 €

- Hors commune « tarif été » (du 16 mars au 14 octobre) pour le week-end
880 €

(option + 50€ en cas de nécessité de chauffage)

- Hors commune « tarif hiver » (du 15 octobre au 15 mars) pour le week-end
1100 €

Concernant la location de la salle polyvalente aux associations hors commune, les tarifs restent identiques à ceux votés en 2011.

- Association hors commune « tarif été » (du 16 mars au 14 octobre) pour le week-end
400 €
(option + 50€ en cas de nécessité de chauffage)
- Association hors commune « tarif hiver » (du 15 octobre au 15 mars) pour le week-end
500 €

➤ **Maison des associations :**

- Habitants de la commune « tarif été » (du 16 mars au 14 octobre) pour le week-end
100 €
- Habitants de la commune « tarif hiver » (du 15 octobre au 15 mars) pour le week-end
120 €

*Accord du Conseil municipal à la majorité des votes exprimés + 3 pouvoirs
Paul WECKER et Catherine GERMAIN votant contre
Nicole ROSSI ne souhaitant pas prendre part au vote*

CREATION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ERE} CLASSE

Le Maire informe l'assemblée qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'Adjoint technique territorial principal de première classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2021 et simultanément la suppression du poste d'Adjoint technique territorial principal de deuxième classe en raison de la proposition d'avancement de grade d'un agent

Après en avoir délibéré l'assemblée décide d'adopter la proposition du Maire.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 4 pouvoirs

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE TELESURVEILLANCE + NOUVEAU CONTRAT CONCERNANT L'ECOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire rappelle que tous les ans il convient de délibérer pour renouveler les contrats de télésurveillance. La Société PILES reconduit ses propositions 2020/2021 aux mêmes conditions pour la période 2021/2022 soit :

- Mairie et école 360 € HT soit 432 € TTC
- Ateliers municipaux 300 € HT soit 360 € TTC

Il rappelle également que l'école maternelle Augustin DUPRÉ n'était pas reliée à la télésurveillance et indique le tarif proposé par la Société PILES pour la période 2021/2022 soit :

- École maternelle Augustin DUPRÉ 180 € HT soit 216 € TTC

Toute intervention, sur un des trois sites, est facturée 70,80 € TTC (multiplié par 2 en cas de jour férié). Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer les contrats de télésurveillance avec la Société PILES aux conditions exposées.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 4 pouvoirs

DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire explique qu'après vérification du Service de Gestion Comptable de Meaux, suite à la clôture de la Caisse des Écoles, il reste un titre non soldé de 791,11 € au nom de RICOH.

Afin de ne pas laisser d'écriture sur ce budget, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de passer en non-valeur cette somme de 791,11 € sur le budget de la Commune.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 4 pouvoirs

ÉLECTION D'UN SUPPLÉANT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OURCQ

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la démission de Monsieur DEVISMES Grégory qui avait été élu Conseiller communautaire suppléant à la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq, il convient donc de nommer un nouveau délégué suppléant.

Le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer celui dont le siège est vacant.

Est élu délégué suppléant : Monsieur GALLARDO José

15 rue des Vignettes 77440 ARMENTIERES EN BRIE

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 4 pouvoirs

ÉLECTION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que suite à la démission de Monsieur DEVISMES Grégory qui avait été désigné correspondant défense, il convient donc de le remplacer. Pour rappel, le correspondant défense remplit une mission d'information et de sensibilisation des administrés de leur commune aux questions de défense.

Monsieur BEAUMEL Adrien, domicilié 4 rue des Vignettes 77440 ARMENTIERES EN BRIE, est élu correspondant défense

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 4 pouvoirs

MODIFICATION ET NOMINATION DES VICE-PRESIDENTS DES COMMISSIONS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la démission de Monsieur DEVISMES Grégory et à l'élection de Monsieur GRESSIER Alain, nouvel adjoint au Maire, il convient de modifier certaines commissions :

➤ **FINANCES & BUDGET**

Vice-président : Monsieur GRESSIER Alain

➤ **AFFAIRES SOCIO-CULTURELLES**

Vice-présidente : Madame ROSSI Nicole

Les autres commissions ne sont pas modifiées.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 4 pouvoirs

CONVENTION AVEC “CHATS BOHEMES”

Monsieur le Maire explique au Conseil que des riverains se plaignent de la prolifération de chats errants notamment rue de l'Abreuvoir. Certains habitants les nourrissent mais ne les font pas stériliser si bien que leur population augmente de façon exponentielle et les nuisances y attendant également.

Après s'être entretenu avec l'association « les chats bohèmes » de Trilport et en partenariat avec « 30 millions d'amis », cela reviendrait à 50 € par chat (mâle ou femelle) comprenant la stérilisation ou la castration + l'identification par tatouage.

Dans l'attente du retour de « 30 millions d'amis », ce projet reste à l'étude.

QUESTIONS DIVERSES

BOXY

La boxy arrive le mardi 7 septembre et sera opérationnelle le vendredi 10 septembre. La publicité sera faite sur la commune ainsi qu'aux alentours. Plus de 8 000 flyers seront distribués par la société.

21h20 : Madame MIESZKALSKI Déborah quitte la séance pour raison personnelle.

CLIMATISATION ÉCOLE DUPRÉ

Un système de climatisation réversible a été installé dans le dortoir de l'école Augustin Dupré. Il est fonctionnel.

FOUR CANTINE

Suite au changement de prestataire pour la fourniture et la livraison des repas de cantine, il a fallu faire l'achat d'un nouveau four.

AMOR CUISINE

La question du portage de repas pour les personnes âgées ne peut être applicable car ce prestataire ne livre ni les mercredis ni les week-ends ni pendant les vacances scolaires.

NETTOYONS LA NATURE

L'opération « Nettoyons la nature » se déroulera le samedi 25 septembre en partenariat avec Leclerc et avec l'aide du SMITOM.

Un repas sera offert aux participants.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Afin de relancer le Conseil Municipal des Jeunes, qui était en stand-by en raison de la crise sanitaire, un nouveau rendez-vous est prévu le jeudi 16 septembre à la salle polyvalente.

BOJA FITNESS

L'animateur de l'association BOJA FITNESS, refusant de se faire vacciner et de vérifier le pass sanitaire de ses adhérents, a décidé d'arrêter son activité sur la commune.

VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Considérant l'évolution du nombre croissant de véhicules électriques sur la commune, Monsieur le Maire propose de contacter le SDESM pour obtenir une borne électrique supplémentaire subventionnée.

CITY PARC

Le projet d'installer le city parc sur le terrain de foot rue d'Isles est toujours à l'étude. Monsieur le Maire a rencontré les propriétaires de ce terrain qui refusent catégoriquement de vendre. En parallèle, Monsieur ROBINET, propriétaire d'un terrain situé face au lotissement des Vignes, nous propose d'acquérir son terrain de 24 060 m². Cette proposition d'achat, ne pouvant être que de l'ordre de celui de la terre agricole, ne sera pas retenu.

MAISON DES ASSOCIATIONS

Une partie du matériel ayant été récupérée, les travaux intérieurs de la bibliothèque vont pouvoir commencer.

La toiture a été réhabilitée en totalité.

TRANSPORTS EN COMMUN

Il est à nouveau fait état du peu de dessertes de bus par jour permettant aux scolaires et aux habitants de pouvoir se déplacer. Plusieurs courriers ont déjà été envoyés aux différents services. Monsieur le Maire propose d'envoyer un courrier de relance au Président de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq.

DATES A RETENIR

Judi 16 septembre : réunion d'information pour le Conseil Municipal des Jeunes

Samedi 25 septembre : opération « Nettoyons la nature »

En l'absence d'autres questions Monsieur le Maire remercie les membres de l'Assemblée et, l'ordre du jour étant épuisé, lève la séance à 22h40.

LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS

SDESM	=	Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne
EMIT	=	Exploitation Maintenance des Installations Thermiques
CAO	=	Commission d'Appel d'Offres
CGCT	=	Code Général des Collectivités Territoriales
GIP	=	Groupement d'Intérêt Public
CCPO	=	Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq
CCID	=	Commission Communale des Impôts Directs
NBI	=	Nouvelle Bonification Indiciaire

RIFSEEP = Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise
et de l'Engagement Professionnel
CMJ = Conseil Municipal des Jeunes

————— Signatures des Conseillers présents —————